COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 434-CX-2006

concernant la modification à la grille d'autorisation de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 $

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-quatrième réunion tenue le lundi 8 juin 2020, en visioconférence.

ATTENDU l'article 97 du *Règlement général de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur François-Michel Hastir, appuyée par monsieur Yves Dupont,

IL EST RÉSOLU :

D'ABROGER la résolution 422X-CX-1919 du 18 mars 2019 concernant l'adoption de la grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 $;

D'ADOPTER la nouvelle grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

André J. Roy
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 434-CX-2007

concernant le contrat de services professionnels relatif au programme d'aide et de référence aux étudiants et étudiantes (PARÉÉ)

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-quatrième réunion tenue le lundi 8 juin 2020, en visioconférence.

ATTENDU la volonté exprimée par l'UQO d'offrir aux étudiantes et aux étudiants un milieu de vie qui permette d'incarner les valeurs institutionnelles de dépassement de soi, d'excellence et de rigueur, d'ouverture, d'intégrité et de respect;

ATTENDU l'importance de soutenir les étudiants qui vivent des difficultés ponctuelles et temporaires afin qu'ils puissent adhérer pleinement aux valeurs institutionnelles**;**

ATTENDU la fin du contrat de service entourant le programme d'aide et de référence aux étudiantes et aux étudiants en date du 31 juillet 2020;

ATTENDU les offres de services reçues au moment de l'appel d'offres public pour le renouvellement du contrat de service du PARÉÉ en conformité avec les dispositions de la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction* de l'UQO;

ATTENDU les critères de sélection établis dans l'appel d'offres et la procédure d'évaluation des soumissions;

ATTENDU la recommandation de la coordonnatrice aux approvisionnements - Service des finances de l'UQO, énoncée dans le *Rapport du processus d'appel d'offres*, en conformité avec la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction* de l'UQO;

ATTENDU la recommandation de la Vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Merleau, appuyée par monsieur François-Michel Hastir,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi du contrat de services professionnels entourant le programme d'aide et de référence aux étudiantes et aux étudiants à l'entreprise Morneau Shepell Ltd., pour une durée de 3 ans débutant le 1er août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

André J. Roy
Secrétaire général